



**ANGLET SPORTS DE GLACE**

Patinoire de la Barre

64600 Anglet

# **Tournoi Fédéral de Patinage Artistique**

## **Anglet 12 et 13 Novembre 2022**

Patinoire Municipale d'Anglet  
299, avenue de l'Adour  
64600 ANGLET

# Tournoi Fédéral de Patinage Artistique

Compétition support de médailles sous réserve de validité du panel

Catégories F1 et F2

Autres catégories non prioritaires (par ordre) :

N1, N2, R1 puis R2

Samedi 12 et Dimanche 13 Novembre 2022 – Anglet

Patinoire Municipale d'Anglet

299 Avenue de l'Adour

64600 ANGLET

Le club ANGLET Sports de Glace a le plaisir de vous inviter à participer au Tournoi Fédéral de Patinage Artistique prévu les 12 et 13 Novembre 2022 à la patinoire d'Anglet.

Cette compétition est support de Médailles de la Préliminaire à la Vermeil (sous réserve de validité du jury).

Elle est ouverte, prioritairement, aux patineurs des filières F1 et F2.

Puis par ordre de priorité aux filières suivantes : N1 puis N2 puis Régional.

Vous trouverez ci-joint le règlement et le formulaire d'inscription.

Dans l'attente de vous recevoir à la Patinoire Municipale d'Anglet,

Bien sportivement,

Noèle DALBIN,

Présidente d'Anglet Sports de Glace.

# **Tournoi Fédéral d'Anglet**

Date de la Compétition : du 12 au 13 novembre 2022

Type de Compétition : Tournoi Fédéral de la Zone Sud-Ouest.

Filières concernées : **F1, F2 prioritaires**  
**N1, N2, R1, R2, R3**

Support de médailles : Préliminaire à Vermeil sous réserve de validité du panel.

Règlement de référence :

Book CSNPA

Nombre Maximum De Participants : 160

## **Dates Limites d'inscription** :

- Jusqu'au 4 Octobre 2022 : F1 et F2 de la Zone Sud-Ouest
- Du 5 Octobre au 10 Octobre 2022 : F1 et F2 des autres zones, puis, par ordre de priorité, N1, N2, puis Régional.
- Pré-inscriptions par mail à l'adresse [competition.asg.anglet@gmail.com](mailto:competition.asg.anglet@gmail.com) . Inscriptions définitives à réception du règlement.



Du fait du changement de logiciel informatique, les patineurs devront **absolument être en possession d'une licence compétition dès l'inscription à la compétition**, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Tarifs inscriptions :

- F1, F2, N1, N2 : **45 euros**
- Autres catégories : **35 euros**

Règlement financier :

Pour valider l'inscription, il devra être adressé au club au plus tard 8 jours après l'inscription.

Envoi des horaires prévisionnels : **Aux alentours du 29 octobre 2022**

Envoi du tirage au sort : **Au plus tard le 6 novembre 2022**

Les fiches de contenus de programmes devront être renseignées, en ligne, sur le site de la CSNPA via le formulaire mis en place au plus tard le **23 Octobre 2022**.

Les musiques doivent être envoyées au club au format MP3 une semaine avant la compétition **ET** disponible sur clé USB le jour de la compétition.

# **Tournoi Fédéral d'Anglet**

## Règlement :

- Par chèque à l'adresse suivante :

### **Anglet Sports de Glace**

299 Avenue de l'Adour

64600 ANGLET

- Par Virement : Merci d'indiquer dans l'intitulé du virement : **TF - Nom du club**

Titulaire : **ASSOC. ANGLET SPORTS DE GLACE**

Domiciliation : **ANGLET CINQ CANTONS**

Code Banque **16906**

Code guichet **01024**

Numéro de compte **87006918229** Clé RIB **61**

IBAN (International bank account number): **FR76 1690 6010 2487 0069 1822 961**

Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : **AGRIFRPP869**

## **RÈGLEMENT ADMINISTRATIF :**

- Les patineurs devront avoir une licence compétition au moment de l'inscription.
- Les patineurs devront être inscrits dans la catégorie correspondant à leur critère d'âge conformément au règlement. Ils doivent posséder les **tests exigés** par celui-ci à la **date limite des inscriptions**.
- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents à la **patinoire 45 minutes avant le début des Épreuves. Ce temps d'avance peut-être maintenu dans le déroulé de la compétition**. Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la patinoire. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.
- Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent **remplir avec précision les formulaires joints** au présent règlement et **indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées** du correspondant chargé des inscriptions dans leur association. Les bulletins d'inscriptions devront être transmis par mail aux adresses indiquées page 1 du présent **avant la date limite d'inscription**.

Le non-paiement intégral des inscriptions entrainera la désinscription des patineurs du club concerné.

Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait.**